

RAPPORT DE DURABILITÉ

Article 29 de la loi Énergie et Climat

Exercice 2025

Société de gestion	Founders Future Capital Partners
Agrément AMF	GP-20240021 · Agréé le 19/09/2024
Exercice de référence	2025 (clôture au 31/12/2025)
Périmètre encours totaux	< 500 M€ → Annexe A applicable
Encours Article 8 SFDR	95,7 M€ - 50% des encours totaux sous gestion
Première publication	Oui – pas de données comparatives N-1 disponibles
Certification / Adhésion	B Corp Certifiée · France Invest · Sista · PRI signataire

SOMMAIRE

1. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

- 1.1 Résumé de la démarche
- 1.2 Information des souscripteurs
- 1.3 Adhésions et labels

2. Liste des produits financiers mentionnés en vertu des articles 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 (SFDR)

1. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères ESG

1.1 Résumé de la démarche

Founders Future Capital Partners est une société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF (n° GP-20240021), spécialisée dans l'investissement en capital-risque aux stades pre-seed et seed. L'approche ESG de Founders Future repose sur trois piliers : intégration des critères ESG dès la sélection, accompagnement actif des participations, suivi structuré et reportings trimestriels.

L'approche retenue est une approche best effort : l'équipe de Founders Future accompagne chaque entrepreneur vers de meilleures pratiques ESG en tenant compte de son stade de développement, sans exclusion des sociétés peu matures.

Founders Future intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dès le stade de l'amorçage, au moyen d'un processus de due diligence extra-financière structuré en quatre étapes :

- Étape 1 – Critères d'exclusion : application d'une liste d'exclusions sectorielles (énergies fossiles, jeux d'argent, armement, tabac) et d'exclusions liées à la non-conformité aux normes nationales et internationales, notamment au regard des principes du Pacte mondial des Nations Unies ;
- Étape 2 – Évaluation de l'impact positif : appréciation de la contribution des opportunités d'investissement aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD 3, 4, 8, 11, 12, 13 et 14) ;
- Étape 3 – Analyse de double matérialité : identification des risques en matière de durabilité et des principales incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité, conduite par l'équipe ESG ;
- Étape 4 – Analyse des critères internes ESG : conduite d'un audit combinant un questionnaire détaillé, conforme aux recommandations de France Invest, et des échanges avec les équipes dirigeantes des sociétés du portefeuille.

Un scoring ESG synthétique a par ailleurs été développé et est appliqué au stade des réinvestissements à compter de la Série A, structuré autour de trois piliers (cf. [Annexe 1](#) du présent rapport).

Ce dispositif n'est volontairement pas appliqué lors de l'entrée au capital, la Société considérant qu'une notation ESG n'est pas adaptée au stade de maturité des sociétés en amorçage.

À titre d'illustration de l'efficacité de cette démarche, plus de 80% des sociétés au sein des portefeuilles des fonds classés « article 8 » poursuivent au moins un objectif de développement durable.

1.2 Information des souscripteurs

Le dispositif de suivi ESG des participations repose sur une cadence organisée comme suit :

Périodicité	Nature du suivi
Lors de l'investissement	Accompagnement rapproché sur les processus de certification (label B-Corp) et échanges avec les partenaires de collecte de données ESG
Mensuel	Analyse des reportings financiers et extra-financiers
Semestriel	Revue de la conformité des participations à la grille ESG interne
Annuel	Entretien avec les équipes dirigeantes et bilan des performances ESG, sur la base des indicateurs clefs de performance collectés

Ce suivi alimente la communication externe de la Société, qui publie notamment sa Déclaration au titre du Règlement SFDR ainsi qu'une Charte ESG, accessibles sur son site internet. Un reporting ESG annuel est également établi à l'attention des investisseurs.

1.3 Adhésions et labels

- **Certification B-Corp** obtenue en 2021, engagement inscrit dans les statuts de la Société ;

La certification B-Corp (*Certified B Corporation*) est un label international délivré par l'organisme à but non lucratif B Lab, qui évalue et certifie les entreprises répondant à des standards élevés de performance sociale et environnementale, de transparence et de responsabilité. L'évaluation porte sur cinq piliers — gouvernance, collaborateurs, communauté, environnement et clients — et repose sur un processus exigeant : constitution d'un dossier de preuves (statuts, comptes de résultat, chartes internes, politiques RH et environnementales), évaluation du score par un analyste, puis vérification par audit et validation finale par un second auditeur.

- **Membre de France Invest**, participant actif aux commissions Sustainability et Impact ;

France Invest est l'association professionnelle représentant les acteurs français du capital-investissement (venture capital, capital-développement, LBO, infrastructure). Elle regroupe les sociétés de gestion et leurs partenaires autour d'objectifs de représentation de la profession, de production de données de marché, de définition de bonnes pratiques et de promotion de la finance responsable auprès des pouvoirs publics et des investisseurs.

- **Membre du réseau Sista**, dédié à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'investissement ;

Sista est un réseau et collectif engagé pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'écosystème de l'investissement et de l'entrepreneuriat. Il œuvre notamment à travers la production de données de référence sur l'accès des femmes dirigeantes au financement (baromètre Sista x BCG), la sensibilisation des investisseurs et l'accompagnement des sociétés de gestion dans l'intégration de critères de mixité à leurs processus de décision.

- **Signataire** de la Charte sur le partage de la valeur, de la Charte pour l'égalité femmes-hommes et de la Charte Investors for Growth ;

Charte sur le partage de la valeur : promotion de mécanismes de partage de la création de valeur (intéressement, actionnariat salarié).

Charte pour l'égalité femmes-hommes : engagement sur la mixité et l'égalité salariale.

Charte Investors for Growth : engagement collectif en faveur de pratiques d'investissement responsables.

- **Signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)** — premier reporting à venir au titre de l'exercice 2026.

Les Principes pour l'Investissement Responsable (*Principles for Responsible Investment*) constituent un cadre international de référence, soutenu par les Nations Unies, invitant les investisseurs signataires à intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leurs pratiques d'analyse et de décision d'investissement, ainsi que dans l'exercice de leurs droits d'actionnaires. La signature implique un engagement de transparence, avec la production d'un reporting annuel structuré sur la mise en œuvre de ces principes.

2°. Liste des produits financiers relevant des articles 8 et 9 du Règlement SFDR

Fonds	SFDR	Commitment (M€) au 31.12.2025	% AUM au 31.12.2025
Founders Future Fund I FPCI	Article 6	48,7	25,5%
Founders Future Good I FPCI	Article 8	30,1	15,8%
Founders Future Expansion FPCI	Article 6	36,9	20,7%
Founders Future Expansion Prime FPCI	Article 6	7,0	3,7%
Founders Future Fund II FPCI	Article 8	58,8	30,8%
Founders Future Conviction Entrepreneurs FPCI	Article 8	6,8	3,6%
TOTAL		191,0	100%
dont Article 8		95,7	50,1%

Annexe 1

Exemple de scoring ESG interne

Beev — 40 FTE (2025)						
#	Total	Variable	Note	X	Critères ESG	Notes
(1) Sur le plan environnemental						
1	10,0%				Réalisation d'un bilan carbone	
		5,0%	5,0%	X	Réalisé il y a moins de 24 mois / En cours	
		2,5%	0,0%		Projet de réaliser un bilan	
2	2,5%			X	Mise en place d'une politique de réduction ou de compensation des émissions de GES	
3	2,5%		0,0%		Analyse de l'impact de l'activité de la société sur la biodiversité	
4	5,0%		5,0%	X	Structuration d'une politique environnementale (réalisé ou en cours)	
5	5,0%				Initiatives liées au fonctionnement interne de la société aux fins de limitation de son impact sur l'environnement	
		2,5%	2,5%	X	Organisation des bureaux	
		2,5%	2,5%	X	Déplacement des collaborateurs	
6	7,5%				Certification ou objectif de certification (B-corp ou ESUS)	
		7,5%	7,5%	X	Obtenu	
		5,0%	0,0%		En cours d'obtention	
		2,5%	0,0%		Volonté d'obtenir une certification	
(2) Sur le plan social						
7	5,0%		0,0%		Parité des équipes	
		5,0%	0,0%		Au moins 50% de femmes	
		2,5%	2,5%	X	Au moins 30% de femmes	
8	10,0%				Parité des rémunérations : calcul de l'index de l'égalité pro	cf https://travail-emploi.gouv.fr
		10,0%	10,0%	X	Note au moins égale à 88/100 ou écart H/F < 3%	
		5,0%	0,0%		Note au moins égale à 75/100 ou écart H/F < 5%	
9	5,0%				Création d'emplois	
		5,0%	0,0%		Création de plus de 80 emplois	
		2,5%	2,5%	X	Création de plus de 30 emplois	
10	5,0%				Variation nette d'effectifs	34 → 40 FTE ↑ (16.2%)
		5,0%	0,0%		< 15% — effectif stable ou croissance maîtrisée	
		3,5%	3,5%	X	15% – 50% — croissance saine, typique d'une startup Série A	
11	2,5%		2,5%	X	Formation des équipes	
12	5,0%		5,0%	X	Existence d'une grille salariale	
13	2,5%		2,5%	X	Existence d'une politique de lutte contre les discriminations	
14	2,5%		0,0%		Soutien de projets associatifs	
(3) Sur le plan de la gouvernance						
15	5,0%				Parité des fondateurs	
		4,5%	4,5%	X	50% de femmes	
		2,5%	0,0%		Présence d'au moins une femme	
16	2,5%		0,0%		Présence d'un membre indépendant	
17	5,0%		5,0%	X	Mécanisme d'intéressement des salariés	
18	5,0%		0,0%		Intégration des considérations ESG dans les discussions des comités de surveillance	
19	2,5%		0,0%		Ajustement rémunération variable dirigeants sur objectifs ESG	
20	2,5%		2,5%	X	Fomalisation d'une charte d'approvisionnement responsable / charte fournisseurs	
21	5,0%				Nomination d'un responsable RSE ou affectation de la gestion des enjeux ESG	
		5,0%	0,0%		Responsable RSE	
		2,5%	2,5%	X	Personne chargée des enjeux ESG (directeur marketing, CFO etc...)	
22	2,5%		2,5%	X	Mise en place d'une politique de sécurité des systèmes d'information	
SCORE ESG TOTAL					70,5%	